

Soutien aux acteurs économiques locaux : Le Président de Lorient Agglomération va proposer le déploiement de nouvelles mesures

Le Président de Lorient Agglomération, nouvellement élu, proposera dès la fin du mois de juillet de nouvelles mesures de soutien aux acteurs économiques locaux en complément des premiers dispositifs adoptés au moment du déconfinement.

La crise sanitaire a fortement et durablement impacté des pans entiers de l'économie mondiale, nationale et locale. Depuis ce printemps, de nombreux dispositifs d'aide ont été mis en place au niveau national et régional, relayés et abondés par Lorient Agglomération, comme le Fonds « COVID Résistance Bretagne », l'élargissement du « Pass commerce et artisanat » ou encore un premier appel à projets pour soutenir les animations collectives en faveur des commerces de centralités. Afin d'accompagner le rebond économique escompté, de nouvelles aides économiques sont d'ores et déjà envisagées par le nouvel exécutif de Lorient Agglomération, dans un esprit de complémentarité et de subsidiarité par rapport aux aides préexistantes.

Ainsi, les mesures suivantes seront proposées au vote du conseil communautaire qui se tiendra le 28 juillet prochain :

La contribution au fonds national de solidarité : il sera proposé de verser une aide supplémentaire d'un montant forfaitaire de 1 500 € pour les entreprises bénéficiaires du volet 2 du fonds national de solidarité. Les entreprises concernées sont celles qui ont bénéficié du volet 1 du même fonds, dont l'actif disponible ne leur permet pas de régler leurs dettes exigibles à trente jours et leurs charges fixes, qui ont au moins un salarié ou qui ont fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public, et qui se sont vues refuser un prêt raisonnable, cette dernière condition n'étant pas nécessaire pour les entreprises appartenant à un secteur prioritaire (notamment tourisme, hôtellerie, restauration, culture, sport, événementiel). Cette nouvelle mesure vise donc à aider rapidement et directement les petites entreprises les plus fortement impactées par la crise sanitaire.

Le dégrèvement de 2/3 de la cotisation foncière des entreprises (CFE) due au titre de l'année 2020 pour les entreprises du secteur du tourisme : il sera proposé de dégrever de deux tiers de la CFE les entreprises du secteur touristique. Cette mesure, dont le coût sera remboursé à hauteur de 50% par l'Etat dans le cadre de son plan national en faveur du tourisme, a pour objet d'apporter une nouvelle aide aux acteurs du tourisme (entendu au sens large : tourisme, hôtellerie, restauration, sport, culture, transport aérien, événementiel) qui s'acquittent de cet impôt économique en fin d'année.

Un nouvel appel à projets pour soutenir les animations collectives et l'activité commerciale dans les centralités : il sera proposé de consacrer une enveloppe de 120 000 € pour relancer l'activité commerciale dans les communes de Lorient agglomération. Ce nouvel appel à projets vise à accompagner financièrement les actions collectives en faveur des commerces de centralités. Les candidatures seront possibles dès le 29 juillet et jusqu'au mois d'octobre pour des projets à réaliser d'ici la fin 2020. Cet appel à projets s'adresse aux communes, unions commerciales ou chambres consulaires et doit permettre d'accompagner, par exemple, un dispositif de boutiques à l'essai, un programme d'animations culturelles extérieures, de nouveaux services aux consommateurs (type conciergerie ou livraison en mobilités douces), une plateforme numérique de mise en relation avec les usagers, etc.

Ces trois mesures de soutien aux acteurs économiques locaux ont pour objectif de répondre rapidement et fortement aux difficultés financières rencontrées par les petites entreprises, les indépendants, les associations et les commerces locaux.

Sous l'impulsion du nouveau Président et de son exécutif, d'autres propositions viendront rapidement compléter ces nouvelles mesures. Les élus de Lorient Agglomération seront ainsi prochainement amenés à se prononcer sur la mise en place de plusieurs dispositifs de relance économique : l'accès facilité à des prestations de conseil et d'expertise pour l'accompagnement des entreprises locales (prestations co-financées par Lorient Agglomération) ; la distribution de bons d'achat à destination des cafetiers, hôteliers, restaurateurs pour s'approvisionner auprès des producteurs locaux et relancer, ainsi, la consommation locale ; la création d'une société foncière pour « porter » l'immobilier commercial en centralités ou encore le renforcement des outils existants pour consolider le haut de bilan (fonds propres) des PME locales.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

